

Dossier de communication

APPEL À PROJETS (AAP) AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION DES BERGES

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et du Contrat Territorial Eau et Climat de Yonne Médian, le Syndicat Mixte Yonne Médian souhaite améliorer les caractéristiques fonctionnelles des cours d'eau présents sur son périmètre d'intervention, et lier activité humaine et enjeux des milieux naturels.

Pour y parvenir, un appel à projets est proposé pour accompagner et aider candidats éleveurs, agriculteurs, exploitants et riverains de cours d'eau.

De quoi s'agit-il ?

Les lauréats verront éligibles tout ou partie des travaux suivants :

- Assurer la mise en défens des berges par la mise en place d'aménagements tels que des clôtures, des zones d'abreuvement et des zones de franchissement
- Restaurer la ripisylve par de la gestion et des plantations

Le SMYM intervient à ses frais dans l'intérêt général, sur son bassin hydrographique. L'Agence de l'eau finance 50 à 80 % du projet et le SMYM assure l'auto financement des 20 à 50 % restants pour l'ensemble des projets de son programme d'actions, dans la limite du plafond fixé dans l'appel à projet.



Exemple de clôture barbelé



Exemple descente aménagée pour le bétail



Exemple : pompe à museau



Exemple passage à guet



Exemple passerelle sans garde-corps

Qui peut en bénéficier ?

Sont éligibles, toutes personnes volontaires, dont la zone concernée est directement alimentée en eau par le cours d'eau et/ou engendre une déstructuration des berges, et respectant les conditions précisées dans l'appel à projets.

ATTENTION : Le dépôt du dossier ne vaut, en aucun cas, acceptation de la part du Syndicat Mixte Yonne Médian. Si votre dossier est retenu, vous serez contacté pour une visite de terrain et recevrez une convention de réalisation des travaux en cas de sélection.

Comment en bénéficier ?

Pour connaître les critères d'éligibilités et les modalités de dépôt des dossiers, consultez l'appel à projet sur le site internet du Syndicat Mixte Yonne Médian : www.yonnemedian.fr ou retirer le dossier par mail à l'adresse contact@yonnemedian.fr

Les dossiers de candidatures sont à envoyer au plus tard le 28 février 2022 par voie postale (Syndicat Mixte Yonne Médian, 6bis place du Maréchal Leclerc, 89000 AUXERRE) ou par mail à contact@yonnemedian.fr

Sous quels délais ?

Le présent appel à projets est inscrit dans le calendrier suivant :

Ouverture des dépôts des dossiers complets	3 janvier 2022
Clôture des dépôts des dossiers complets	28 février 2022
Examen par le comité de sélection et vérifications de terrain	A partir de mars 2022
Inscription des projets dans le programme pluriannuel 2022-2024	A partir d'avril 2022
Délibération du SMYM	A partir d'avril 2022
Conclusion des contrats bilatéraux avec les candidats sélectionnés	A partir de mai 2022
Début d'exécution des travaux 2022	A partir juin 2022 (maximum jusqu'en octobre)

Contact

Pour toute question concernant cet appel, envoyez un mail à l'adresse contact@yonnemedian.fr en mentionnant dans le titre « AAP ».